

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY



03.44.94.00.70



mairie.de.bregy@orange.fr

<http://www.mairiedebregy.fr>**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉRéf. : PV CM-20260209

Procès-verbal Conseil Municipal du 09/02/2026**Étaient présents : BESNARD Hervé ; CLOAREC Frédéric ; COURTIER Dimitri ; DATY Gabriel ; HAQUIN Benoît ; JANY Fabien ; LACROIX Vincent ; MOREIRA Georges****Absents excusés : AUDOUIN Karine ; BALESTRO Yannick ; CATUFFE Jean ; HURTEL Céline ; LEIDING Océane****Pouvoirs :****Convocation du : 03/02/2026****Ordre du jour :**

- 1- Désignation du Secrétaire de séance
- 2- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 8 décembre 2025
- 3- Echange Compte Financier Unique 2025
- 4- Echange budget primitif 2026
- 5- Délibération demande subvention projet 1 (école)
- 6- Délibération demande subvention projet 2 (rénovation énergétique bâtiments communaux)
- 7- Délibération demande subvention projet 3 (pose de bordures et réparations trottoirs)
- 8- Délibération demande subvention projet 4 (création de parkings)
- 9- Délibération non-augmentation des loyers presbytère
- 10- Délibération modifications statutaires SE60
- 11- Délibération modification du tableau des effectifs
- 12- Avancement projet école suite rendez-vous ADTO (29 janvier et 5 février 2026)
- 13- Convention antenne
- 14- Présence bureau de vote
- 15- Divers :
 - Nettoyage bas-côté rue aux Ours
 - Espace Valois Multien
 - Rappel course cycliste le 20 mai à Brégy
 - DEKRA
 - Coupure courant ENEDIS le vendredi 6 mars de 10h à 11h.
 - Planning à venir avec les élections

Début de la séance : 20h00 le 09/02/2026**1- Désignation du Secrétaire de séance**

Secrétaire de Séance : Gabriel DATY

2- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 12 janvier 2026

En l'absence de remarque, Monsieur le Maire met aux voix l'approbation du Procès-Verbal.

Il est approuvé à l'**UNANIMITE**.**3- Echange Compte Financier Unique 2025 (CFU)**

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY

03.44.94.00.70

mairie.de.bregy@orange.fr

http://www.mairiedebregy.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20260209

M. le Maire informe le conseil que toutes les informations ne sont pas toutes encore arrivées.

Toutefois un comparatif avec la trésorerie a été réalisé et nous pouvons constater que les résultats sont identiques entre notre suivie et le compte financier.

	Budget 2025	Réalisé 2025
Commune		
Dépense fonctionnement	494 598,50	447 933,30
Recette de fonctionnement	552 710,89	487 373,06
Dépense d'investissement	304 957,52	127 983,48
Recette d'investissement	320 786,78	35 587,60
Assainissement		
Dépense fonctionnement	184 541,94	70 359,04
Recette de fonctionnement	200 775,63	176 063,69
Dépense d'investissement	107 567,36	65 942,60
Recette d'investissement	107 567,36	33 979,00

Commune de BRÉGY - BUDGET COMMUNAL BRÉGY - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	35 134,95	454 792,52	489 927,47
	Recettes réalisées (1)	B	35 587,60	487 373,06	522 960,66
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	304 957,52	494 598,50	799 556,02
	Dépenses réalisées (1)	E	127 983,48	447 933,30	575 916,78
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-92 395,88	39 439,76	-52 956,12
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	285 651,83	97 918,37	383 570,20
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	193 255,95	137 358,13	330 614,08
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	193 255,95	137 358,13	330 614,08

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Une note explicative sera réalisée dans les prochains jours une fois que nous aurons finalisé avec la trésorerie.

M. le Maire présente les documents envoyés avec la convocation présentant les atterrissages par rapport au budget.

M.BESNARD pose la question si nous récupérons la TVA. M.HAQUIN répond qu'en budget de fonctionnement cela dépend de l'ampleur du montant.

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY

☎ 03.44.94.00.70

✉ mairie.de.bregy@orange.fr

🌐 <http://www.mairiedebregy.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20260209

4- Echange budget primitif 2026

Monsieur le Maire informe le conseil que le travail sur le budget 2026 a démarré depuis quelques jours mais nous n'avons toujours pas les dotations.

Monsieur le Maire présente une prévision budgétaire qui doit être « rectifié » dès que les infos manquantes seront disponible tel que dotations coût EVM, coût salarial avec la demande faites auprès de Valois Emploi, Compte tenu de la fin de mandat, le nouveau conseil sera amené à voter le budget primitif. Par contre, le compte administratif sera voté avec l'équipe en place.

Toutefois M. le Maire propose au conseil de donner leur avis sur les prévisions envisagés.

M. le Maire précise qu'il n'a pu travailler que sur le budget de fonctionnement et pas le budget d'investissement.

5- Délibération demande subvention projet 1 (école)

Monsieur le Maire présente la fiche action projet 1 Construction/Regroupement d'un groupe scolaire à Brégy avec les différents montants et hypothèses.

Cette fiche, communiquée au conseil avec la convocation, retrace **Le contexte et la situation actuelle** et les **Objectifs opérationnels poursuivis**

Le contexte et situation actuelle :

Actuellement, notre école communale est répartie sur deux sites distincts, séparés par une voie départementale. Cette configuration engendre plusieurs difficultés majeures :

- Des risques de sécurité accrus pour les enfants lors des déplacements entre les deux sites, notamment en raison de la circulation sur la voie départementale.
- Des risques lors des entrées et sortie école du côté élémentaire car l'accès parking est directement placé devant l'école élémentaire
- Une dispersion des équipes éducatives (maternelle / primaire) nuisant à la cohésion pédagogique et à la mutualisation des ressources.
- L'équipe enseignante ne dispose pas d'espace dédié pour leur pause.
- Un manque de surface existe pour le stockage des outils éducatifs
- Absence de salle de motricité pour l'école maternelle
- Dortoir éloignée de la salle de classe
-

De plus :

- Nous avons un manque de surface de stockage pour l'équipe enseignante
- Nous n'avons pas d'espace jeux pour les jeunes

Description du projet :

Le projet vise à :

A/ regrouper en un seul lieu les quatre classes de maternelle et de primaire sur un même site, en créant un ensemble scolaire cohérent, sécurisé et fonctionnel.

Les objectifs principaux sont :

- Améliorer la sécurité des enfants, du personnel et des familles grâce à un accès unique et clairement aménagé dans une rue piétonne.
- Favoriser la cohésion de l'équipe enseignante et la continuité éducative entre les cycles.

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY



03.44.94.00.70



mairie.de.bregy@orange.fr



<http://www.mairiedebregy.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20260209

B/Optimiser les espaces existants (ancienne école) et créer des lieux adaptés aux besoins pédagogiques.

- Nouvelles espaces pour le personnel et la motricité.

C/profiter de la construction pour répondre au besoin de local de stockage mais aussi d'un préau pour permettre des récréations même lorsqu'il pleut (nouveau).

D /Redonner à la commune des espaces collectifs aujourd'hui occupés par l'école (libération du terrain de basket pour créer un « City Stade »).

Objectifs opérationnels poursuivis :

- Sécurité renforcée : suppression des traversées de route et fluidification du stationnement. Nouvelle entrée rue du Louvre qui deviendrait piétonne.
- Qualité éducative : meilleure coordination entre enseignants, continuité pédagogique du cycle 1 au cycle 3.
- Optimisation des bâtiments : réaffectation des espaces existants (bureaux, salle des maitres, salle de motricité)
- Dynamisation de la vie communale : libération du terrain de sport permettra la création d'un nouvel espace de loisirs (City Stade) profitant à toute la population.
- Création d'un local de stockage de 145 m2 à travers la construction de l'école maternelle

Ce projet de regroupement scolaire répond de ce fait à de multiples besoins scolaires et communaux. Il s'inscrit de plus dans le besoin et l'exigence scolaire de sécurité et de cohérence éducative.

Il s'inscrit pleinement dans une démarche de valorisation du patrimoine communal tout en soutenant l'attractivité de notre territoire pour les familles.

Afin de concrétiser cette initiative essentielle pour nos enfants et notre commune, nous sollicitons une subvention permettant de financer les études, travaux et aménagements nécessaires à la mise en œuvre de ce projet structurant.

Différents supports sont présentés :

- Un planning prévisionnel
- Un estimatif financier prévisionnel
- Un plan de financement DETR/DSIL
- M. le Maire fait constater que sans les subventions au taux max ce projet devient impossible ou très compliqué. L'appel à un emprunt devra être fait si les subventions sont conformes au prévisionnel et si nous n'arrivons pas à réduire le coût de la construction comme présenté. Une démarche d'approche a déjà été faite auprès du crédit agricole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 7 voix **POUR** et 1 **ABSTENTION** (Monsieur COURTIER), **DECIDE** d'autoriser M. le Maire à demander la subvention pour le projet présenté.

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY

 03.44.94.00.70

 mairie.de.bregy@orange.fr

 <http://www.mairiedebregy.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20260209

6- Délibération demande subvention projet 2 (rénovation énergétique bâtiments communaux)

Monsieur le Maire présente la fiche action projet 2 communiquée au conseil avec la convocation,

Le contexte :

Plusieurs bâtiments de la commune comme la salle des fêtes, le bâtiment (cantine/périscolaire) /classe, le bâtiment du Tir à l'Arc, la Mairie, le Presbytère et l'école maternelle nécessitent d'être rénovés.

Description du projet :

Salle des fêtes : La commune est propriétaire d'une salle polyvalente utilisée par les associations, les écoles, les habitants. Elle est située à côté de l'église et de la Mairie.

Elle n'a pas été rénovée depuis très longtemps et est beaucoup sollicitée.

Projet d'isolation thermique, isolation de la toitures, changement de toiture, chauffage pompe à chaleur, éclairage Led. Le but étant de consommer le moins possible d'énergie, et d'en émettre également un minimum. Les photos ci-joint démontrent la nécessité de mener cette action.

Ancien Bâtiment Ecole (cantine+périscolaire) /classe : l'ancien bâtiment est actuellement doté d'une chaudière au fuel.

Malgré un entretien annuel, elle devient source de dépenses pour une performance réduite. La municipalité a fait réaliser un diagnostic énergétique (voir annexe). Cette étude démontre un gain potentiel en réalisant les travaux d'isolation des combles, de changement des fenêtres simple vitrage en bois qui sont d'origine plus très étanche (voir les photos), la mise en place d'un chauffage pompe à chaleur et le remplacement de l'éclairage actuel par du Led. Il faut noter que les verres sont en simple vitrage avec un problème d'insécurité pour le bâtiment, ses usagers et ses équipements. il existe un risque de blessure en cas de casse de vitre comme en août 2024 avec la grêle.

Bâtiment Tir à l'arc : La commune est propriétaire d'un bâtiment destiné à l'association. Il est actuellement chauffé par des convecteurs électriques et des aérothermes.

Le système de chauffage n'est pas efficace et les fenêtres en bois simple vitrage n'aident en rien. La commune envisage de changer les fenêtres et le remplacement des radiateurs grille-pain. L'association de son côté fera l'isolation thermique des murs et du toit

Mairie : Le chauffage de la mairie fonctionne avec une ancienne chaudière à fuel qui montre des signes de faiblesse. Il faudrait remplacer par une pompe à chaleur afin de gagner en efficacité. De plus il faut isoler les combles (voir photo ci-dessous), créer des faux plafonds dans l'ensemble des pièces afin de réduire la hauteur de chauffage et en profiter pour remplacer les éclairages néon actuel par de la led.

Presbytère : Actuellement ce bâtiment est loué à trois locataires. La chaudière à fuel malgré un entretien très régulier tombe régulièrement en panne. Le remplacement de la chaudière fuel par des pompes à chaleur par logement permettrait de réaliser des économies et d'individualiser les consommations.

Ecole Maternelle modulaire : Remplacement des vieux modulaires Algeco en location provisoirement mis en place. Actuellement la commune est obligée de compléter le chauffage par des radiateurs d'appoint complémentaire et en été de rajouter des ventilateurs car il fait trop chaud et les climas ne sont plus performantes. L'idée est de les acquérir. De plus il y a des fuites

Objectifs opérationnels poursuivis :

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY

03.44.94.00.70

mairie.de.bregy@orange.fr

<http://www.mairiedebregy.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20260209

Améliorer la performance énergétique des bâtiments et ainsi réduire les consommations d'énergie et réduire les émissions de polluants. Renforcer la sécurité.

Différents supports sont présentés :

- Un estimatif financier prévisionnel
- Un plan de financement DETR/DSIL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **L'UNANIMITE**, **DECIDE** d'autoriser M. le Maire à demander la subvention pour le projet présenté.

7- Délibération demande subvention projet 3 (pose de bordures et réparations trottoirs)

Monsieur le Maire présente la fiche action projet 3 communiquée au conseil avec la convocation

Description du projet : Projet communal de requalification de la voirie Gestion des eaux pluviales et en même temps Sécurité – Accessibilité –

1. Contexte général

La commune souhaite engager un **programme global de requalification de plusieurs rues communales**, dont l'état de dégradation et les caractéristiques actuelles ne permettent plus d'assurer des conditions satisfaisantes de sécurité, d'accessibilité et de gestion des eaux pluviales.

Ce programme concerne :

- **La rue des Postes**, voie étroite et en forte pente ;
- **Deux autres rues communales**, nécessitant la pose de bordures et la réfection des trottoirs.

Ces trois voies présentent des problématiques convergentes, justifiant une approche coordonnée à l'échelle du village.

2. État des lieux et constats

2.1 Rue des Postes

La rue des Postes est une voie communale :

- **En pente marquée ;**
- **Très étroite**, rendant la circulation difficile ;
- Dont la **chaussée est fortement dégradée ;**
- Avec des **rebords et accotements abîmés, voire inexistants.**

L'absence de dispositif efficace de collecte des eaux pluviales entraîne :

- Un **ruissellement important** en période de pluie ;
- Une **évacuation insuffisante des eaux ;**
- Des **infiltrations vers des terrains et propriétés privées**, occasionnant des nuisances et des risques de dégradation.

Par ailleurs :

- Il n'existe **aucun trottoir ;**
- La cohabitation entre piétons et véhicules est dangereuse ;
- Les risques sont accrus pour les personnes vulnérables (enfants, personnes âgées).

2.2 Les deux autres rues communales (Rue du Tour de Ville et Rue de Meaux)

Les deux autres rues concernées présentent également des dysfonctionnements notables :

- **Absence ou dégradation des bordures**, ne permettant plus de canaliser les eaux de ruissellement ;
- **Trottoirs dégradés, discontinus ou inadaptés**, ne répondant plus aux exigences d'accessibilité ;

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY



03.44.94.00.70



mairie.de.bregy@orange.fr



<http://www.mairiedebregy.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20260209

- Difficultés d'usage pour les **personnes à mobilité réduite (PMR)**, mais aussi pour les parents avec poussettes et les personnes âgées ;
- **Stagnation des eaux pluviales sur la chaussée**, favorisant la dégradation des revêtements et les risques de glissade.

3. Objectifs du projet

Le projet vise à répondre simultanément à **trois enjeux majeurs**, communs aux trois rues concernées.

3.1 Gestion des eaux pluviales et adaptation climatique

- Mise en place de **bordures et caniveaux** permettant une meilleure collecte des eaux ;
- Création d'une **canalisation adaptée** dans la rue des Postes pour maîtriser le ruissellement lié à la pente ;
- Amélioration de l'évacuation des eaux pluviales sur l'ensemble des voies concernées ;
- Limitation :
 - Des dégradations de la chaussée ;
 - Des infiltrations vers les propriétés privées ;
 - Des risques liés aux épisodes pluvieux intenses.

Ce volet s'inscrit pleinement dans une démarche de **prévention des risques et d'adaptation aux effets du changement climatique**.

3.2 Accessibilité et cheminements PMR

- Réfection et mise aux normes des **trottoirs** dans les deux autres rues ;
- Création de cheminements :
 - Continus ;
 - Sécurisés ;
 - Accessibles aux personnes à mobilité réduite ;
- Amélioration globale de l'accessibilité pour l'ensemble des usagers du village.

3.3 Sécurité des usagers

- Sécurisation des déplacements piétons dans des rues étroites ou dégradées ;
- Réduction des conflits entre piétons et véhicules ;
- Amélioration de la lisibilité et de l'organisation de la circulation, notamment par :
 - La **réfection complète de la chaussée** ;
 - La **mise en sens unique de la rue des Postes**, afin de limiter les risques et de fluidifier les déplacements.

4. Cohérence et intérêt général du projet

Ce programme de travaux constitue une **opération globale et cohérente de requalification de la voirie communale**, poursuivant plusieurs objectifs d'intérêt général :

- Sécurisation des déplacements pour tous ;
- Amélioration de l'accessibilité et de l'inclusion ;
- Protection des biens privés ;
- Pérennisation du patrimoine routier communal ;
- Amélioration du cadre de vie des habitants.

Pour une commune de taille modeste, l'ampleur financière de ces travaux dépasse les seules capacités budgétaires communales, ce qui justifie pleinement le recours à des **cofinancements publics**.

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY

 03.44.94.00.70

 mairie.de.bregy@orange.fr

 <http://www.mairiedebregy.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20260209

5. Demande de soutien financier

Au regard :

- De la gestion durable des eaux pluviales,
- De l'amélioration de l'accessibilité PMR,
- Des enjeux de sécurité publique,
- Et de l'intérêt général du projet,

La commune sollicite le soutien financier de l'État, de la Région et du Département afin de pouvoir mener à bien ce programme structurant et indispensable.

Différents supports sont présentés :

- Un estimatif financier prévisionnel
- Un plan de financement DETR/DSIL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **L'UNANIMITE**, **DECIDE** d'autoriser M. le Maire à demander la subvention pour le projet présenté.

8- Délibération demande subvention projet 4 (création de parkings)

Monsieur le Maire présente la fiche action projet 4 communiquée au conseil avec la convocation

Le contexte :

La commune de Bregy connaît depuis plusieurs années une augmentation progressive de sa population, entraînant une pression importante sur le stationnement. L'évolution urbanistique récente, notamment les ventes en découpages de terrains, a conduit à une multiplication des véhicules ménagers. De plus en plus d'habitants ne disposent plus de capacité de stationnement sur leur propre parcelle, ce qui génère un report sur la voie publique.

Cette situation se traduit aujourd'hui par des rues encombrées, des stationnements réalisés de manière anarchique, parfois sur les trottoirs, générant des situations dangereuses pour les piétons, notamment les enfants et les parents avec poussettes. Elle affecte également la fluidité du trafic et la sécurité des riverains.

Bregy est traversé par une route départementale (axe de Meaux Nanteuil le Haudouin) passant par le centre devant les écoles la mairie qui est très fortement desservant par des camions

À ce jour, la commune ne dispose que d'un parking totalisant :

- 10 places dont 1 place réservée aux personnes à mobilité réduite situé face à la mairie
- 12 places, seulement face à l'église et à la salle des fêtes,
Ces équipements, limités et concentrés dans le cœur du village, sont insuffisants au regard des besoins actuels.

De plus, l'accès à l'école se fait directement devant l'entrée/sortie parking de la mairie, ce qui génère un risque accru lors des entrées et sorties scolaires, du fait du manque de places disponibles et de l'absence de circulation différenciée entre entrée et sortie.

La commune a mis en place des parkings provisoire sur pelouse.

Description du projet :

Afin de répondre à ces problématiques, la commune souhaite mettre en œuvre un projet de création de deux parkings :

- **Un parking à proximité immédiate du centre du village**, desservant la mairie, l'église, la salle des fêtes et les écoles. Il constituerait une réponse globale aux difficultés de stationnement du cœur de commune et améliorerait la sécurité lors des flux scolaires. Dans une logique de mobilité durable, ce

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT
60440 BRÉGY



03.44.94.00.70



mairie.de.bregy@orange.fr



<http://www.mairiedebregy.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20260209

parking intégrerait également des emplacements réservés au covoiturage ainsi que l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, afin de favoriser l'émergence de pratiques de déplacement plus vertueuses.

- **Un second parking légèrement excentré**, destiné principalement aux habitants des secteurs périphériques. Celui-ci permettrait d'éviter le stationnement actuel dans un virage dangereux, grâce à l'opportunité foncière que représente la parcelle communale située en face du virage.
- **Un troisième**, destiné principalement aux habitants des secteurs périphériques. Celui-ci permettrait d'éviter le stationnement actuel dans la rue de l'ormelet sur le trottoir, grâce à l'opportunité foncière que représente la parcelle communale située en haut de la rue de l'Ormelet.

Objectifs opérationnels poursuivis :

Ce projet vise ainsi à :

- Améliorer la sécurité des usagers, en particulier des enfants,
- Fluidifier la circulation au sein du village,
- Réduire le stationnement sauvage sur les trottoirs et sur la voirie,
- Renforcer l'attractivité et le fonctionnement des équipements communaux,
- Répondre aux besoins nouveaux induits par la croissance démographique,
- Encourager les mobilités partagées et la transition énergétique à travers le covoiturage et la recharge électrique.

Consciente des enjeux de mobilité et de sécurité qui concernent de nombreuses communes rurales, la commune de Bregy sollicite à ce titre une participation financière afin de permettre la réalisation de ce projet structurant et nécessaire pour la population.

Différents supports sont présentés :

- Un estimatif financier prévisionnel
- Un plan de financement DETR/DSIL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **L'UNANIMITE, DECIDE** d'autoriser M. le Maire à demander la subvention pour le projet présenté.

Après différents échanges, l'ordre de priorité des projets est validé par l'ensemble du conseil.

M. le Maire tient à remercier la secrétaire de mairie pour avoir accepté de finaliser ce dossier avec lui le vendredi 30 janvier jusqu'à 18h30.

Ces 4 demandes de subventions ont demandé un travail énorme, de nombreuse heure de travail qui nous l'espérons tous se traduira par un retour positif aux niveaux des subventions de l'état et du département.

Un retroplanning global des différents projets est présenté.

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY

 03.44.94.00.70

 mairie.de.bregy@orange.fr

 <http://www.mairiedebregy.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20260209

9- Délibération non-augmentation des loyers

Monsieur le Maire propose d'étudier la révision des loyers en 2026. Cette mesure concernerait tous les baux communaux.

L'augmentation pour l'heure ne se fera que si un locataire change ou alors quand il y aura des travaux de réalisés. À date nous n'avons que changer les fenêtres et volet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE** de réviser les loyers avec une hausse des loyers de 2,3% en 2026.

10- Délibération modifications statutaires SE60

Lors de sa réunion du Comité Syndical du 25 novembre 2025, le Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE 60) a délibéré sur une modification statutaire visant à renforcer son efficacité et à adapter son action aux enjeux actuels. Cette révision porte principalement sur les points suivants :

- 1) L'Amélioration de la gouvernance, de la représentativité et l'atteinte du quorum ➤ Réduction du nombre de délégués au sein du Comité syndical : passage de 133 à 106. ➤ Réorganisation des Secteurs Locaux d'Énergie (SLE) : passage de 5 SLE Ville à 3. ➤ Cela passe par une nouvelle méthode de calcul des délégués :
 - o SLE communes : 1 délégué par tranche de 7 500 habitants et 1 délégué pour 15 communes
 - o SLE villes (communes > 25 000 habitants) : 1 délégué par seuil de 15 000 habitants ; o Un délégué par EPCI.
- 2) La modernisation de l'objet du syndicat ➤ Intégration des nouveaux enjeux énergétiques et de décarbonation.
- 3) La clarification des droits à agir ➤ Concernant les travaux et la maintenance de l'éclairage public ; ➤ L'intervention sur les lignes de télécommunication ; ➤ Le déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE).
- 4) L'actualisation et l'ajout de compétences complémentaires (article 5) ➤ Ajout d'activités complémentaires :
 - o Objets et réseaux d'objets connectés ; 2/2 o Projets d'autoconsommation, incluant la mise en place de la PMO (Personne Morale Organisatrice).
- 5) Faciliter la mise à jour des annexes ➤ Ajout de la possibilité de modifier la liste des membres et des compétences transférées sans recourir à une procédure lourde de modification statutaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **L'UNANIMITE**, **APPROUVE** la modification de projet de statuts du SE60.

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY

 03.44.94.00.70 mairie.de.bregy@orange.fr <http://www.mairiedebregy.fr>**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉRéf. : PV CM-20260209

11- Délibération modification du tableau des effectifs

Il s'agit de mettre à jour le tableau des effectifs en tenant compte des besoins de la commune et du futur départ à la retraite du cantonnier.

La quotité temps a été modifiée pour l'agent de service qui est passé de 4h30 à 10h30 (école primaire à faire en plus).

Il est proposé à l'assemblée d'adopter le tableau des effectifs de la commune ci-après :

Catégorie	Grade	Quotité temps	Effectif	Qualité	Fonction	Fondement
C	Adjoint administratif	Complet	1	Fonctionnaire	Secrétaire	Article 311-1 du CGFP
C	Adjoint technique	Complet	1	Fonctionnaire	Agent polyvalent	Article 311-1 du CGFP
C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Complet	1	Contractuel	Cantonnier	Article 332-8 du CGFP
C	Adjoint technique	Complet	1	Contractuel	Cantonnier	Article 332-8 du CGFP
C	Adjoint technique	Non-complet (10h30)	1	Contractuel	Agent de service	Article 332-8 du CGFP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **L'UNANIMITE, APPROUVE** la modification du tableau des effectifs.

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY

 03.44.94.00.70

 mairie.de.bregy@orange.fr

 <http://www.mairiedebregy.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20260209

12- Avance projet école

Un rendez-vous avec Mme Debraine a eu lieu à l'ADTO à Beauvais le 29/01/2026

Lors de ce rendez-vous un retroplanning a été travaillé (provisoire) ainsi qu'une simulation

La simulation des coûts présentée démontre qu'en fonction du montant des travaux et du montant de la subvention le reste à charge varie énormément et pourrait contraindre de revoir ou stopper le projet.

Lors du rendez-vous l'ADTO à Beauvais le 05/02/2026 et l'architecte, il a été analysé les coûts des travaux et 976000 HT.

L'architecte va revenir vers nous avec la répartition des coûts pour la demande de subvention et d'autre part sur une autre solution évoquée lors du RDV qui consisterait à rapprocher les deux bâtiments afin d'optimiser certains coûts de VRD notamment.

13- Convention antenne

M. le Maire indique avoir demandé l'appui de l'UMO (Union des Maires de l'Oise) pour analyser le document.

M. le Maire propose au conseil municipal d'envoyer la convention annotée pour pouvoir apporter les remarques.

14- Présence bureau de vote

M. le Maire demande au Conseil les disponibilités de chacun pour la tenue du bureau de vote lors des prochaines élections municipales 2026 du 15 mars 2026, de plus il précise que les affiches sur le mode de scrutin sont affichées sur les panneaux municipaux et en mairie. Cette communication sera faite sur le site internet.

15- Divers

- Nettoyage bas-côté de la rue aux Ours

Un nettoyage de dernière minute a dû être fait suite à un « balayage » sur la route vers le fossé empêchant ainsi l'eau de s'écouler.

- Espace Valois Multien

Lors du rendez-vous avec l'espace valois en Multien du 4 février 2026 M. le Maire a pu constater avec la Direction que nous avions un estimatif 2026 nettement inférieur à ce que nous pensions. Nous avons demandé de revoir les chiffres annoncés car ils ne sont pas logiques par rapport aux années antérieures. Une demande de comparatif de coût a été demandée par rapport aux autres « membres » qui comme nous font appel à eux pour la gestion du périscolaire, cantine, mercredi....
Une étude devra être faite dans le futur pour analyser la situation.

- Rappel course cycliste le 20 mai à Brégy

M. le Maire demande que des volontaires puissent être présents lors de cette manifestation pour assurer la sécurité (circulation) et une éventuelle animation autour de cet événement.

- DEKRA

Nous avons signé un contrat avec Dekra pour la vérification de la conformité électrique de nos différents sites.

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY

☎ 03.44.94.00.70

✉ mairie.de.bregy@orange.fr

🌐 <http://www.mairiedebregy.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20260209

- **Coupure courant ENEDIS le vendredi 6 mars de 10h à 11h.**

Une information sera à faire auprès de le SFA et des administrés.

- **Planning à venir avec les élections**

Le planning des prochaines réunions est annoncé par M. le Maire en fonction des élections afin de bloquer des dates pour ceux qui seront élus.

Monsieur le Maire précise que la prochaine réunion du conseil aurait lieu le 2 mars 2026 ou 9 mars en fonction de la disponibilité par la trésorerie des documents du CFU (Compte Financier Unique)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h

Pour extrait certifié conforme,
Acte rendu exécutoire dès réception en préfecture,

Brégy
Le 09 février 2026

Le Maire,
Georges MOREIRA



